

Atelier 5

Collectivités locales : comment réussir votre soutien aux projets de solidarité internationale ?

Animatrice : Edwige Cometti, Kaleïsens

Premier temps : préciser comment les collectivités publiques conçoivent leur soutien aux projets de solidarité internationale

Le soutien implique de la part d'une collectivité publique de définir en amont des critères sur lesquels elle va retenir ou pas un projet, et notamment pour des collectivités importantes (comme une Région, un Département ou une intercommunalité) qui sont sollicitées par un grand nombre d'acteurs.

Ces critères doivent être lisibles, facilement identifiables, annoncés pour guider les porteurs de projets. Certains de ces critères apparaissent notamment dans le cadre des appels à projets, ils se trouvent aussi parfois sur les sites des collectivités.

A l'échelle d'une **commune** comme **Auch**, la question des critères est plus souple car les acteurs agissant dans ce secteur sont encore peu nombreux.

Une politique de soutien implique donc au préalable de définir :

→ Des zones d'intervention précises pour concentrer les financements et éviter le saupoudrage, mais aussi, pour travailler en partenariat avec les autorités sur place et donner du sens aux projets.

→ Un budget en n'hésitant pas à expliquer ce que représente concrètement ce soutien du point de vue financier, en le ramenant à l'euro, voire au centime d'euro, par habitant et par an pour que ce soit plus parlant. En effet, l'argent est souvent le premier frein à l'implication des collectivités dans la solidarité internationale. Or, quand les habitants réalisent ce que ce soutien représente sur la part de leurs impôts, ils sont souvent prêts à donner plus.

Pour la **Région Midi-Pyrénées**, ce budget représente **1 centime par habitant et par an**.

→ Un travail en réseau multi-acteurs pour s'appuyer aussi sur des personnes qui savent faire, la collectivité ayant plutôt un rôle de coordination.

Cette politique de soutien nécessite donc une bonne connaissance des acteurs de son territoire qui passe au préalable par un travail de diagnostic pour savoir qui intervient sur la solidarité internationale, sur quelles zones d'intervention, sur quelles thématiques. Il est précisé qu'il existe un annuaire des acteurs de la solidarité internationale au niveau du Ministère des affaires étrangères, qui peut être un premier outil de repérage, même s'il n'est pas toujours mis à jour.

Les collectivités ont aussi un rôle de mobilisation des forces vives du territoire local, que ce soit les écoles, les associations, mais aussi les entreprises en les interpellant également sur leur rôle citoyen. Ces dernières peuvent participer à leur niveau, en fonction de leur domaine de compétences (donner par exemple des vieux ordinateurs, etc.). C'est souvent un premier moyen de les amener à entrer dans cette démarche qui, au final, est valorisante pour leur image et favorise la cohésion de leurs équipes.

Le soutien à des projets de solidarité internationale est également un outil d'animation du territoire. Pour cela, il implique l'appropriation par la population locale des projets soutenus par la collectivité. Cette implication des habitants participe à valider la collectivité dans sa politique de soutien et ainsi à convaincre des élus encore réticents de poursuivre cette politique.

Soutenir c'est aussi savoir partir. La Région Midi-Pyrénées se donne trois périodes de trois ans pour soutenir des projets de solidarité internationale.

- 3 ans pour voir ce qui est faisable, repérer aussi le niveau d'implication des partenaires.
- 3 ans pour élaborer des projets plus ambitieux.
- 3 ans pour se dégager : annoncer qu'on va partir et mettre le territoire en responsabilité.

Annoncer son départ dès le démarrage du projet permet d'instaurer d'autres relations avec les collectivités des zones de coopération et participe à définir le rôle de chacun.

Deuxième temps : les conditions de réussite

Travailler à partir des réalités locales du pays soutenu est une des premières conditions de réussite du soutien d'un projet de solidarité internationale.

Il est important de veiller à ce que le projet s'appuie bien sur les besoins des populations et qu'il participe à développer les compétences locales. Pour cela, il est important de partir de l'existant et faire en sorte que le projet devienne à terme celui des personnes à qui il s'adresse. Il est important aussi de bien connaître les jeux de pouvoir en présence.

Le Pays de la Loire a des représentants de la collectivité dans les zones de coopération pour faire le lien avec les acteurs du territoire et assurer la coordination des projets sur place.

La réussite du soutien implique aussi de différencier si on est dans une situation d'urgence ou de développement. En effet, dans le cas de l'urgence, comme sur Haïti, le temps des financeurs, celui des ONG, et celui des partenaires locaux n'est pas le même. Parfois, le projet n'est plus pertinent quand il se met en place, car trop de temps est passé et la situation et les besoins ont évolué.

Réussir son soutien, c'est aussi bien choisir les projets que l'on va soutenir. Le Pays de la Loire a ainsi fait le choix de mettre en place un Comité d'experts indépendant, composé de différentes structures, qui ne sont pas toutes du Pays de la Loire et qui arbitrent et valident les dossiers.

Une logique gagnant-gagnant serait aussi une autre condition d'un soutien réussi avec des retombées positives ici et là-bas, qu'il est important de savoir évaluer et communiquer. Pour cela :

- Les critères d'évaluation et les outils pour les renseigner doivent être définis ensemble, de façon à ce que chaque partie puisse en tirer des enseignements et que des pistes d'amélioration puissent être réfléchies de façon collective. Il apparaît important dans le cadre de l'évaluation d'établir un ratio entre les moyens mobilisés et les moyens distribués.
- La communication du projet et de ses résultats doit être pensée en amont. C'est un moyen de rendre visible de qui a été fait pour les habitants et les élus de la collectivité qui a soutenu. Certaines collectivités publiques, comme le Pays de la Loire, en font un critère de sélection. Les porteurs de projet doivent aussi avoir pensé ce volet-là.

La Région Midi-Pyrénées a développé un **partenariat avec plusieurs médias locaux et des écoles de journalisme et d'audio-visuel** pour faire connaître des projets de qualité.

Ne pas travailler seul sur ces projets est une autre condition de réussite. Pour cela, l'appartenance de la collectivité à des **réseaux multi-acteurs** est un gage de réussite du soutien aux projets de solidarité internationale, et cela pour plusieurs raisons :

- Le réseau peut accompagner la collectivité à mieux définir et mettre en œuvre sa politique de solidarité internationale, notamment pour des collectivités qui n'ont pas en interne les ressources humaines nécessaires pour le faire.

- Le réseau est aussi un moyen de travailler à plusieurs sur des projets, avec des associations, des entreprises, mais aussi entre collectivités, car parfois sur une même zone, plusieurs collectivités peuvent être amenées à intervenir. Il est alors nécessaire de se coordonner et de mutualiser les moyens. Cela permet aussi de rentabiliser les déplacements qui coûtent chers en profitant d'un séjour pour aller faire le suivi du projet d'une autre collectivité.

- Le réseau permet aussi de garder la mémoire des projets antérieurs et les raisons de leur échec ou de leur réussite.

- Le réseau permet aussi de solliciter des fonds européens qui peuvent être très importants, mais qui sont des programmes difficiles à mettre en place, avec des délais de paiement très longs. Ils nécessitent donc souvent de créer un Consortium autour d'un même projet et de définir qui est chef de file, qui coordonne, qui dépose le projet.

L'AFCCRE travaille à cette mise en synergie des collectivités et des réseaux notamment autour du **programme OSCAL** qui représente 85 millions d'euros pour les associations et 17 pour les collectivités publiques.

Le réseau multi-acteurs facilite l'élaboration collective et permet même de dépasser les clivages politiques car le soutien aux projets de solidarité internationale fait souvent consensus.

Difficultés rencontrées par les associations dans le développement de projets de solidarité internationale

Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

→ La méconnaissance de certaines informations, comme la loi Oudin - Santini, sur le pourcentage que les collectivités peuvent consacrer à des projets sur l'eau et l'assainissement.

→ Des documents administratifs parfois compliqués à remplir pour répondre à un appel à projet.

→ Des critères parfois exigeants de la part de certaines collectivités qui demandent une visibilité du projet sur 3 à 5 ans, avec des outils de contrôle. Cela est en soi très compréhensible, mais implique que les associations soient en mesure d'être de plus en plus professionnelles.

→ Une difficulté parfois à décoder certains critères de sélection des projets qui ne sont pas nécessairement affichés. Parfois, il arrive aussi qu'une collectivité veuille être seule à soutenir, mais ne finance pas la totalité du projet.

→ Des difficultés dans le développement de projets inscrits sur des zones rouges pour lesquelles la collectivité ne peut s'engager pour des raisons de responsabilité juridique. Ce sujet a fait débat au sein du groupe, car certaines collectivités souhaitent justement soutenir ces projets puisqu'ils visent des populations qui en ont particulièrement besoin.

Il apparaît que quand le projet est déjà en cours et qu'il existe des acteurs relais sur le pays concerné, le soutien n'est pas arrêté, mais les déplacements ne sont pas possibles. Par contre, pour des projets nouveaux, certaines collectivités font le choix de différer leur soutien, notamment s'il s'agit de bons projets, comme ça a été le cas quand il y a eu le virus Ebola.

Pour dépasser certaines de ces difficultés, il a été fortement conseillé aux associations d'oser aller à la rencontre des collectivités, pour comprendre leurs attentes et cela le plus en amont possible du projet. Ces rencontres permettent aussi de discuter et négocier avec la collectivité, car le risque est que le projet ne soit pas retenu s'il ne rentre pas dans les bonnes cases. S'il faut le faire évoluer et s'il est trop engagé, ce n'est plus possible. Il est rappelé que les techniciens des collectivités sont là aussi pour informer, conseiller les porteurs de projets.

L'appartenance à un réseau multi-acteurs apparaît indispensable pour monter en compétences :

→ Oser par exemple présenter un petit projet à une grosse collectivité alors qu'on aurait tendance à se limiter à sa mairie.

→ Savoir valoriser la part du bénévolat dans ses budgets.

→ Echanger des informations entre associations, se donner des conseils.

Mais aussi pour tout simplement mieux répondre aux attentes des financeurs. Il a été souligné qu'aujourd'hui, une petite case supplémentaire est présente dans tous les dossiers de financement du MAE, pour savoir si vous faites partie ou pas d'un réseau multi-acteurs. Selon la réponse, vous bénéficiez ou pas du bonus.

Perspectives mises en avant

Le réseau multi-acteurs de Midi-Pyrénées Coop Dév est le plus jeune, avec le plus petit budget, mais il a le plus grand nombre d'adhérents. Pour autant il reste fragile. La fusion des régions est une opportunité pour le renforcer, sachant que la région Languedoc-Roussillon n'a pas aujourd'hui d'équivalent.

Plusieurs pistes de développement ont été proposées :

→ Développer des outils tels que le partenariat avec les médias pour mieux faire connaître ce qu'est la solidarité internationale, en direction des jeunes aussi.

→ Travailler avec les ambassades des deux régions installées à Bruxelles pour arriver à capter la « manne » européenne. Anticiper les appels à projet qui sortent en avril et aller chercher les acteurs qui pourraient y répondre.

→ Développer la formation et l'information auprès des petites associations ou des collectivités qui ne savent pas comment faire, notamment sur la méthodologie de projets, l'évaluation, le cadre logique.

→ Réfléchir à travailler plus par entrée géographique que par thématique (eau, agriculture...).

Il a été souligné qu'il existe déjà un site internet bien renseigné et qu'il faut aussi déjà aller le consulter, mais également renseigner la fiche de présentation de sa structure, etc.

Enfin, l'enjeu principal aujourd'hui est de mobiliser davantage de collectivités locales à rejoindre ce réseau et à s'engager dans une politique de solidarité internationale. Une proposition a été faite en ce sens : organiser une rencontre des collectivités pour les mobiliser. Il a été proposé également d'avoir **des élus locaux sur chaque département qui pourraient avoir un rôle d'ambassadeur** - et non de coordonnateurs - mais être des relais d'information sur ce qu'est la solidarité internationale, montrer en quoi c'est une politique qui coûte moins cher que ce qu'elle rapporte.